

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 21 mars 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Steve Leblanc Benoît Couture
Gilles Gauvreau Rémi Beauchesne

Sont absents : la conseillère Manon Côté et le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2017-03-29 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2017
4. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2017
5. Présentation des comptes
6. Abat poussière 2017 - Résultat des soumissions
7. Projet CAP Éco-Communautaires
8. Avis de motion – Règlement #493 pour les travaux de la 4^e Avenue (Subvention FEPTEU)
9. Avril - mois de la jonquille
10. Demande d'aide financière – Cuisines collectives B-F
11. Demande d'aide financière - Cabane des Jeunes
12. Services professionnels en ingénierie – Projet de la 4^e Avenue (FEPTEU)
13. Congrès COMBEQ 2017
14. Sommaire détaillé Année 1 du Chemin de St-Rémi – Dépôt à la table du conseil
15. Vente d'une partie du garage à la Régie Incendie
16. Fonds Agri-Esprit – Appui au projet de la Régie Incendie
17. Correspondance
 - a) Confirmation que notre demande du volet 1 de la subvention FEPTEU (travaux 4^e avenue) est admissible à une aide financière de 267,235\$ s'appliquant sur un coût maximal de 321,970\$ (83%);
 - b) Tournée Cardio Plein air – activité le samedi 6 mai 2017 de 10h à 11h ;

- c) Approbation du MAMOT du Règlement #492 pour les travaux de voirie 2017 ;
- d) Rencontre pour le site d'enfouissement de Disraëli, mardi le 28 mars 9h ;
- 18. Période de questions
- 19. Clôture de séance

2017-03-30 Approbation du procès-verbal du 6 février 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 6 février 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-03-31 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-03-32 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 78,955.06 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-03-33 Abat-poussière - Résultats des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à 2 entrepreneurs relativement aux différents produits d'abat-poussière liquide offerts sur le marché, soit du Chlorure de magnésium liquide 30 % et du Chlorure de calcium liquide 35 % et que les soumissions reçues représentent des quantités équivalentes à 80,000 litres d'abat-poussière liquide.

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière, pour l'année 2017, à la compagnie SEBCI pour plus ou moins 80,000 litres de Chlorure de

magnésium liquide 30 % au prix de 0.255\$/litre représentant un total de 20,400 \$ plus taxes.

Résultats des soumissions :

Chlorure de Magnésium liquide 30 %

- SEBCI 20,400 \$ plus tx (0.255\$/litre)

Chlorure de Calcium liquide 35 %

- Les Entreprises Bourget Inc. 23,920 \$ plus tx (0.299\$/litre)
- SEBCI 26,800 \$ plus tx (0.335\$/litre)

2017-03-34 Projet CAP Éco-Communautaires

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 850 \$ afin de soutenir le projet du Centre d'Apprentissage en Pratique (CAP) Éco-Communautaires pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-03-35 Avis de motion – Règlement #493 relié aux travaux de la 4^e Avenue (Subvention FEPTEU)

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 496 relié aux travaux de la 4^e Avenue (Subvention FEPTEU).

2017-03-36 Avril - mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies.

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie.

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public.

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer.

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer.

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie.

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2017-03-37 Cuisines Collectives Bois-Francs - Demande de don

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50 \$ à l'organisme Cuisines Collectives Bois-Francs pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-03-38 Maison des Jeunes - Activités de financement "La cabane des jeunes"

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 200 \$ à la Maison des Jeunes dans le cadre de leur activité de financement "La Cabane des jeunes" et d'en autoriser le paiement.

2017-03-39 Fourniture de services professionnels en ingénierie -Projet de la 4^e Avenue (FEPTEU)

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réception des demandes de proposition jeudi le 10 mars 2017 afin d'obtenir les services professionnels en ingénierie pour la fourniture de Plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de remplacement de conduites sur la 4^e Avenue ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 3 propositions sur les 4 firmes invitées lors de ce processus, soient les propositions des firmes WSP Canada Inc., Génicité Inc. et Services EXP Inc. ;

ATTENDU la recommandation reçue le 10 mars 2017 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse soumission conforme provient de la firme Génicité Inc. au coût de 13,797.00\$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la fourniture de Plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de remplacement de conduites sur la 4^e Avenue à la firme Génicité Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 13,797.00\$ taxes incluses.

Résultats des soumissions :

- Génicité Inc. 13,797.00\$ (tx incl.)
- WSP Canada Inc. 19,373.29\$ (tx incl.)
- Services EXP Inc. 24,374.70\$ (tx incl.)

2017-03-40 Inscription - Congrès de la COMBEQ 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiment et environnement, à participer au congrès 2017 de la COMBEQ qui aura lieu les 4, 5 et 6 mai prochain à Québec.

**2017-03-41 Sommaire détaillé de l'année 1 du Chemin de St-Rémi -
Dépôt à la table du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le sommaire détaillé de l'année 1 du Chemin de St-Rémi.

2017-03-42 Vente d'une partie du garage à la Régie Incendie

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation vende à la **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS** les immeubles ci-après décrits, savoir :

DÉSIGNATION

1) Un terrain ou emplacement situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision UN de la subdivision TROIS du lot originaire numéro QUARANTE-TROIS « A » (ptie 43A-3-1), du Rang B du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, mesurant six mètres et dix centièmes (6,10 m.) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par une profondeur de trente-trois mètres et cinquante-huit centièmes (33,58 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, étant borné comme suit : au nord-ouest par la subdivision Deux de la subdivision Trois du lot originaire Quarante-Trois « A » (43A-3-2), des susdits rang et cadastre, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision Un de la subdivision Trois du lot originaire Quarante-Trois « A » (ptie 43A-3-1), des susdits rang et cadastre.

Les lignes nord-est et sud-ouest de ce terrain ou emplacement sont la continuation imaginaire des lignes nord-est et sud-ouest de la subdivision Deux de la subdivision Trois du lot originaire Quarante-Trois « A », des susdits rang et cadastre.

Avec la portion de bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

2) LA MOITIÉ INDIVISE DE :

Un terrain ou emplacement, servant de stationnement, situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision UN de la subdivision TROIS du lot originaire numéro QUARANTE-TROIS « A » (ptie 43A-3-1), du Rang B du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, mesurant en mètres, avec plus ou moins, quarante-neuf mètres et quatorze centièmes (49,14 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix-huit mètres (18,0 m.) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et dix-neuf mètres (19,0 m) de profondeur dans sa ligne sud-est, étant borné comme suit : au nord-ouest par partie de la subdivision Trois du lot Quarante-Trois « B » (ptie 43B-3), des susdits rang et cadastre, au nord-est partie par le résidu de la subdivision Un de la subdivision Trois du lot originaire Quarante-Trois « A » (ptie 43A-3-1) et partie par la subdivision Deux de la subdivision Trois du lot originaire Quarante-Trois « A » (43A-3-2), des susdits rang et cadastre, au sud-est par partie de la subdivision Trois du lot Quarante-Deux « B » (ptie 42B-3), des susdits rang et cadastre et au sud-ouest partie par la subdivision Deux du lot Quarante-Trois « A » (43A-2) et partie par partie du lot Quarante-Trois « A » (ptie 43A), des susdits rang et cadastre.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la Municipalité établisse contre son immeuble, portant l'adresse civique 250 rue Principale, à Ham-Nord acquis de Stéphane Darveau et décrit à l'acte de vente, en faveur des immeubles ci-dessus décrits faisant l'objet de la vente et l'immeuble appartenant déjà à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et décrit à l'acte de vente, une servitude réelle et perpétuelle de passage permettant à la Régie (« le bénéficiaire »), ses représentants et ayants-droit, d'avoir accès à son immeuble (fonds dominant) à partir du chemin public (rue Principale) et inversement et ce, aux conditions suivantes, savoir :

1.- Il est entendu entre les parties que l'acheteur, ses représentants et ayants-droit ne devront en aucun temps laisser de véhicule en stationnement dans le fonds servant, lequel devra être libre d'accès en tout temps et ne devra servir que pour se rendre à l'immeuble faisant l'objet de la présente vente à partir du chemin public et inversement.

2.- Les travaux de construction, de réparation et d'entretien du chemin de passage dans ledit fonds servant se feront à frais communs entre les parties. De plus, les dommages causés par l'une des parties, ses préposés, employés, mandataires ou représentants seront à sa charge ou à celle de ses représentants et devront être réparés de façon à remettre le chemin en bon état. Cependant, les frais de déneigement du fonds servant seront assumés par la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

3.- La servitude ne pourra pas être rachetée avant un délai de trente (30) ans de la date du présent acte et, même après ce délai, ne pourra pas être rachetée si tel rachat avait pour conséquence d'enclaver un fonds dominant.

4.- La présente servitude réelle et perpétuelle est consentie sans autre considération que les obligations ci-dessus.

QUE la possession desdits immeubles pour la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts sera lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de la vente sera de TRENTE-DEUX MILLE DOLLARS (32 000 \$) avec en plus les taxes applicables, payable au plus tard lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire. Ledit prix de vente sera réparti comme suit, savoir :

Immeuble décrit au paragraphe 1)	26 000 \$
Immeuble décrit au paragraphe 2)	6 000 \$

QUE le contrat de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat.

QUE le contrat de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat. De plus, que la Régie s'engage à respecter les conditions ci-après :

- De défrayer tous les frais du déplacement du mur séparateur suite à l'acquisition de l'immeuble 1) ci-dessus décrit, ainsi que l'aménagement adéquat et sécuritaire du panneau électrique pour l'ensemble du bâtiment.
- D'assumer pour l'avenir avec la municipalité tous les frais d'entretien et d'aménagement de l'immeuble 2) ci-dessus décrit et servant d'aire de stationnement;
- Payer les frais et honoraires de l'acte de vente et de leur publicité ainsi que des copies nécessaires pour toutes les parties.

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2017-03-43 Fonds Agri-Esprit - Appui au projet de la Régie Incendie

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPUYER la présentation du projet d'acquisition d'un véhicule tout terrain de la Régie Incendie, projet présenté dans le cadre du Fonds Agri-Esprit.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Confirmation que notre demande du volet 1 de la subvention FEPTEU (travaux 4^e avenue) est admissible à une aide financière de 267,235\$ s'appliquant sur un coût maximal de 321,970\$ (83%) ;
2. Que la tournée Cardio Plein air s'arrêtera à Ham-Nord le samedi 6 mai 2017 de 10h à 11h au Parc de la Relève ;
3. Réception de l'approbation du MAMOT du Règlement #492 pour les travaux de voirie 2017 ;
4. Qu'une rencontre pour le site d'enfouissement de Disraëli aura lieu mardi le 28 mars 9h à l'hôtel de ville de Disraëli.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.